

PORT DE PLAISANCE DE PAUILLAC

Tél. : 05 56 59 12 16 - Fax : 05 56 59 23 38 - VHF : canal 9
E-mail : port-plaisance-pauillac@orange.fr / Net : pauillac-medoc.com

TAXES D'USAGE TTC EN € A COMPTER DU 01/01/10

CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR MAXIMUM	HIVER DU	ETE DU	ESCALE *			ANNUEL
			01/10/10 au 31/03/11	01/04/10 au 30/09/10	JOUR	SEMAINE	MOIS	
A	0,00 à 4,99	2,00	263	380	10	35	118	490
BC	5,00 à 5,99	2,30	299	448	11	48	136	554
DE	6,00 à 6,99	2,60	381	568	12	52	173	698
F	7,00 à 7,49	2,70	433	650	13	58	196	792
G	7,50 à 7,99	2,80	473	707	14	64	214	870
H	8,00 à 8,49	2,90	515	766	15	69	232	946
I	8,50 à 8,99	3,10	561	835	17	74	253	1 034
J	9,00 à 9,49	3,30	578	883	18	83	279	1 131
K	9,50 à 9,99	3,40	668	918	19	92	298	1 227
LM	10,00 à 10,99	3,70	770	1 146	22	103	347	1 411
NO	11,00 à 11,99	4,00	925	1 638	26	124	419	1 695
PQ	12,00 à 16,00	4,30	1 088	1 753	31	148	493	1 995

La taxe est payable d'avance pour la période de réservation demandée (article 34 du cahier des charges). **La réservation annuelle donne droit à une prestation gratuite (mâtage ou démâtage ou cale) et à une utilisation gratuite de bers pendant 1 mois sur la zone technique du port.** Escale du 01/01/10 au 31/03/10 et du 01/10/10 au 31/12/10 : demi-tarif. Les bateaux au-delà de 16 mètres sont taxés au m² 33 € annuel). La longueur prise en compte dans la grille des taxes d'usage et des prestations diverses est la longueur hors-tout. Pour les multicoques, la tarification correspondant à la longueur est à multiplier par 1,5. Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour l'éclairage, le service d'ordures ménagères, l'usage des sanitaires, la surveillance des amarres sans que la responsabilité du port puisse être retenue en cas de rupture de celles-ci.

* Taxe de séjour du 01/04 au 30/11 : 0,30 € / nuit / pers.
(Sous réserve de modification du conseil municipal)